



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
OLIVIER GUIVARCH, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°27
27 JUIN 2024

REVALORISATION DES ALLOCATIONS CHÔMAGE

Une déception amère

La revalorisation des allocations chômage était à l'ordre du jour ce matin du Conseil d'administration de l'Unédic qui réunit les organisations patronales et syndicales.

La CFDT a proposé une augmentation de 2,5% des allocations chômage dans le régime général pour assurer le maintien du pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi indemnisés. Il s'agit de revaloriser ce qui doit être considéré comme un revenu de remplacement.

Si le pic d'inflation de 2022 et début 2023 semble désormais dépassé, l'évolution des prix connaît un ralentissement depuis plusieurs mois, mais son niveau reste supérieur à 2%.

Et cela pèse toujours fortement sur le pouvoir de vivre des demandeurs d'emploi. L'allocation moyenne aujourd'hui est de 1022€ nets par mois pour les demandeurs d'emploi qui n'ont aucune activité pendant la période d'indemnisation.

De plus, il a été démontré, grâce aux études de l'Unédic, que les demandeurs d'emploi ont subi de très fortes baisses de leurs droits sans effet prouvé sur l'incitation de retour à l'emploi.

Le patronat a fait une première proposition de revalorisation à hauteur de 1% et n'a accordé que 1,2% après une suspension de séance.

La CFDT a été contrainte de s'abstenir, ainsi que les autres organisations syndicales, afin qu'une décision de revalorisation des allocations puisse être appliquée. Une opposition aurait conduit à une absence de décision qui aurait pénalisé les demandeurs d'emploi.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

La CFDT a pris ses responsabilités dans l'intérêt des demandeurs d'emploi et regrette avec amertume la décision patronale d'une revalorisation trop faible des allocations chômage.

